



مجلة الاقتصاد الدولي والعولمة

**Journal of International Economy and
Globalization**



LA MICROFINANCE, VECTEUR D'INCLUSION FINANCIÈRE ET DE CRÉATION D'ENTREPRISES EN ALGÉRIE

التمويل المصغر، وسيلة للإدماج المالي وخلق المؤسسات في الجزائر

**Dr. BEZTOUH Djaber ♦, Laboratoire économie et développement,
Université de Béjaia- Algérie.**

Pr. BOULAHOUAT Mahdia, Université de Béjaia –Algérie.

Reçu: 15/04/2020

Approuvé: 15/05/2020

Publié: 01/06/2020

Abstract

Les contraintes financières constituent l'un des obstacles à la création et à la croissance de la micro et petite entreprise dans le contexte algérien. Actuellement, il est reconnu que le secteur de la microfinance, mis à part les avantages liés à sa proximité et à sa décentralisation (Smahi, 2010), est un potentiel considérable pour la création et développement d'entreprises, en particulier dans les groupes les plus vulnérables, tels que les jeunes et les femmes (OCDE, 2014). Le présent travail vise à mettre en évidence le concept de microfinance et son rôle dans la création de micro-entreprises, l'élimination du chômage et la contribution au développement économique en Algérie.

Keywords

Microfinance;
Inclusion
financière;
Microcrédit;
Création
d'entreprises;
Algérie.

JEL Classification Codes : G2 ; G3

الملخص

القيود المالية هي إحدى العقبات التي تعترض إنشاء ونمو الأعمال التجارية الصغيرة والمتناهية الصغر في الجزائر. من المسلم به في الوقت الحالي أن قطاع التمويل المصغر، بصرف النظر عن المزايا المرتبطة بقربه ولا مركزيته، لديه إمكانات كبيرة لإنشاء وتطوير الأعمال التجارية، لا سيما لدى الشباب والنساء. يهدف هذا العمل إلى تسليط الضوء على مفهوم التمويل المصغر ودوره في إنشاء المشاريع الصغيرة والقضاء على البطالة والمساهمة في التنمية الاقتصادية في الجزائر.

الكلمات المفتاحية

التمويل المصغر؛
الإدماج المالي؛
القرض المصغر؛
خلق المؤسسات؛
الجزائر.

♦ **Auteur correspondant :** Beztouh Djaber, **E-mail :** djaberbeztouh@yahoo.fr

1. Introduction

Lancer sa propre entreprise, créer son propre emploi, et en vivre durablement, telle est l'ambition de nombreuses personnes à travers le monde. Mais pour ces personnes sans ressources, le manque d'épargne et de capital rend difficile ce type d'initiatives. De plus, dans l'incapacité de fournir les garanties, les personnes démunies se voient refuser tout accès au crédit (Hamed, 2004). Dans ce sens la microfinance s'inscrit comme un outil de développement parmi d'autre de lutte contre la pauvreté et l'exclusion des personnes défavorisés.

De ce point de vue, la microfinance est un outil de premier plan. Les innovations financières liées à la microfinance permettent de jeter un pont entre des pratiques économiques et financières informelles et le système financier formel. L'idée que la microfinance jouerait un rôle positif sur l'économie est attrayante et a conduit de nombreux acteurs de la société civile et du gouvernement à consacrer des sommes d'argent importantes à son développement.

Les études menées dans le domaine de la microfinance, entre autres le microcrédit, révèlent en général un consensus sur l'existence d'un impact positif généré par le microcrédit. Dans certaines recherches réalisées dans des pays en voie de développement l'impact du micro crédit était significatif sur la réduction de la pauvreté. Dans d'autres études l'impact était enregistré dans l'amélioration des conditions de vies des ménages étudiées, le microcrédit selon certaines recherches a permis l'autonomisation des femmes et l'amélioration de leur statut social. Par contre, Dambricourt (2012) soutient qu'il n'existe pas véritablement d'études scientifiques exhaustives qui nous permettent d'émettre une appréciation tangible de l'impact de la microfinance sur la croissance et la pauvreté.

La littérature empirique s'est surtout attelée à évaluer l'impact de la microfinance sur le bien-être social des bénéficiaires à travers des études expérimentales. Ces travaux mesurent l'impact de la microfinance sur la consommation, l'investissement, l'éducation, la santé et l'autonomisation des femmes. D'autres évaluations semi-expérimentales s'appuyant sur l'étude des scores, ont eu pour objectif la mesure des progrès réalisés en termes de réduction de la pauvreté.

Depuis 2010, le Baromètre de la Microfinance analyse les chiffres clés de l'inclusion financière dans le monde, grâce aux chiffres du MIX Market sur le marché de la microfinance mondiale. En 2018, ce sont 139,9 millions d'emprunteurs qui ont bénéficié des services des IMF. Parmi ceux-ci, on compte 80% de femmes et 65% d'emprunteurs ruraux. Avec un portefeuille de crédit estimé à 124,1 milliards de dollars, les IMF enregistrent en 2018 une nouvelle année de croissance .

Le présent travail tente d'évaluer l'efficacité de la microfinance en Algérie dans sa contribution au développement local et de l'entreprenariat. Nous avons procédé à la collecte des données statistiques et des informations récentes auprès des organismes concernés, à savoir l'ANSEJ, la CNAC et l'ANGEM

ainsi que l'office national des statistiques (ONS). Nous avons, par la suite, procédé à la conjugaison du cadre théorique et de l'analyse statique, ce qui nous a permis de tirer les conclusions sur les institutions de microfinance en Algérie.

2. Concepts et définitions

Le concept de la microfinance est plutôt méconnu, car confondu, dans la plupart du temps, avec celui du microcrédit. L'important sera ici d'explicitier au mieux cette notion en commençant évidemment par le modèle de base qui n'a rien d'autre que celui du professeur Muhammad Yunus.

2.1. La microfinance

Le concept moderne de micro finance a émergé dans les années 70 lorsque Muhammad Yunus a créé la Grameen Bank, une institution qui a été à la fois l'étincelle et le modèle pour de nombreuses autres institutions d'inclusion financière. Pourtant, depuis sa création, beaucoup ont commencé à critiquer le fait que la micro finance réussisse ou non à atteindre les objectifs qu'elle s'était fixés. Les institutions de micro finance prétendent donner aux pauvres un moyen pour sortir de la pauvreté en leur fournissant simplement des capitaux qu'ils n'auraient peut-être pas pu obtenir autrement. En outre, d'autres institutions prétendent être un outil puissant pour l'inclusion financière, cet objectif a également été remis en question. (Hadefti et Bensaid, 2019).

Les définitions attribuées à la microfinance se différencient selon que l'on désire mettre l'accent sur son aspect économique, financier ou social .

Selon Boyé et al. (2006), « La microfinance peut se définir comme l'ensemble de services financiers et non financiers diversifiés et qui sont adaptés aux besoins des individus qui n'ont pas accès aux institutions financières classiques ». Autrement dit, elle englobe l'ensemble des services financiers, autant les prêts, les dépôts, les assurances, les épargnes ainsi que les transferts de fonds.

D'une manière plus générale, la microfinance se rapporte à toute activité liée aux services financiers et sociaux « de petite taille » dans le domaine de l'épargne, du crédit, des transferts et des assurances aux micro-entrepreneurs et aux personnes exclues financièrement (ou bénéficiant de faibles revenus). Ces services permettent à leurs bénéficiaires de protéger leur famille contre les risques financiers et d'investir dans des initiatives économiques nouvelles ou déjà existantes. Ils sont proposés par des institutions spécialisées pouvant être classées en institutions bancaires (banques coopératives, commerciales, de microfinance ou d'épargne) et en établissements non bancaires (coopératives financières, organisations sans but lucratif et ONG).

2.2. Le microcrédit

Pour beaucoup de personnes et pour le grand public en particulier, la microfinance se confond avec le microcrédit. Or que ce dernier ne constitue qu'un produit parmi ceux offerts par les institutions de microfinance.

Selon la Banque Mondiale, le microcrédit désigne les dispositifs permettant d'offrir des prêts de faible valeur pour aider les gens pauvres qui veulent mener des activités productives ou génératrices de revenus en démarrant une petite entreprise

ou lui faire prendre de l'expansion, mais incapable d'obtenir un prêt auprès d'une banque parce qu'ils sont considérés comme non solvables.

Arrassen (2013) soutient que le microcrédit est une innovation financière dans la mesure où il combine les procédures formelles et informelles permettant à la frange la plus pauvre de la population, d'avoir accès aux produits financiers de base. Avec le temps et le développement de ce secteur particulier partout dans le monde, la microfinance s'est élargie pour inclure désormais une gamme de services plus large (crédit, épargne, assurance, transfert d'argent etc.) et aussi une clientèle plus étendue. La microfinance ne se limite donc plus aujourd'hui à l'octroi de microcrédit aux pauvres mais bien à la fourniture d'un ensemble de produits financiers à tous ceux qui sont exclus du système financier classique ou formel.

Précisons que le microcrédit se décline sous différente forme. On y retrouve un microcrédit de type « entrepreneurial », destiné aux exclus du crédit classique désirant financer des entreprises de petite taille vouées à un certain développement (essentiellement le microcrédit professionnel), et un microcrédit de type « insertion sociale » dont le but est d'aider les pauvres et autres exclus sociaux à améliorer leur condition socio-économique (microcrédit personnel et microcrédit professionnel) (Kamaha, 2018).

2.3. Les institutions de microfinance IMF

Une IMF est une organisation qui offre des services financiers et non financiers à des individus à faibles revenus et/ou exclus du système financier formel. Ce terme renvoie à une grande variété d'organisations, diverses par leur taille, leur degré de structuration et leur statut juridique (ONG, association, mutuelle/coopérative d'épargne et de crédit, société anonyme, banque, établissement financier, etc.).

De nombreuses IMF poursuivent un programme social ou adoptent une approche à double résultat qui tente d'associer des objectifs sociaux et commerciaux (BIT, 2015). Ces organisations sont souvent à la recherche de nouveaux outils et méthodes leur permettant d'améliorer leur impact social, notamment depuis qu'une étude récente remet en question les bénéfices de la microfinance. Il est possible que ces interventions améliorent les objectifs commerciaux des entreprises, ce qui serait profitable aux IMF, même en l'absence d'un programme social.

Le terme IMF exclut les banques traditionnelles même si celles-ci peuvent fournir des produits de microfinance. En revanche, il regroupe toutes les institutions distribuant des produits de microfinance partageant une mission sociale : lutte contre la pauvreté, amélioration du bien-être social des bénéficiaires ou tout simplement de l'accès à la finance des agents exclus du système financier formel.

Bédécarrats (2012) soutient que la microfinance s'inscrit avant tout au plan local. Elle est aussi fortement contrôlée au niveau national, les autorités encadrent

étroitement les activités financières de détail. Mais elle constitue également un champ mondialisé, impulsé et animé par divers acteurs transnationaux : ONG, agences de coopération, investisseurs, IFI, etc.

On peut distinguer trois grands modèles d'IMF : le modèle associatif (dont les ONG sont un cas particulier), le modèle des coopératives et des mutuelles et le modèle des banques de microfinance.

2.3.1. Le modèle des coopératives et des mutuelles

Les IMF de type sont fondées sur les principes de coopération qui animent les membres ou sociétaires d'une société mutualiste ou d'une coopérative. Elles prennent la forme de caisses mutuelles et de caisses populaires, ou d'un modèle dérivé : les caisses villageoises.

La différence entre les caisses mutuelles et les caisses populaires, est que dans une caisse mutuelle, les revenus sont intégralement mis en réserve, alors que dans une caisse populaire une partie est rendue aux sociétaires, en proportion des intérêts payés sur leurs emprunts.

2.3.2. Le modèle des associations et ONG

Comme toutes les associations, l'objet social des IMF de ce modèle ne doit être ni commercial, ni lucratif. Une association à but non lucratif permet de produire des biens et services destinés aux futurs membres, ou plus généralement, à la collectivité. Elle peut rémunérer ses salariés et développer des activités commerciales compatibles avec son objectif, mais l'objectif d'enrichissement lui est interdit. Les bénéfices tirés des activités commerciales doivent rester au sein de l'association.

Les IMF associatives n'ont pas le droit de collecter l'épargne publique et de recevoir des dépôts. Elles ne peuvent pas avoir accès au crédit bancaire ou faire appel à des investisseurs. De ce fait, le financement des IMF associatives ne peut être constitué que de donations, de bénéfices des activités commerciales ou de cotisations des membres.

2.3.3. Le modèle des banques

Certaines IMF prennent la forme de banques commerciales mais les conditions imposées (capital minimum, normes prudentielles,...) par les autorités sont hors de portée de la majorité des IMF. Certains pouvoirs publics contournent ces difficultés, en mettant en place un cadre légal spécifique, le statut de banque de microfinance, dont les conditions sont moins contraignantes, mais avec interdiction d'effectuer certaines opérations financières.

Toutefois, les IMF/banques et les banques de microfinance se distinguent des banques commerciales traditionnelles dont l'objet est purement lucratif. En effet, les IMF de cette catégorie poursuivent un double objectif : la rentabilité financière, et l'amélioration de l'accès des populations exclues à la finance et de leur bien-être social comme mission sociale. De ce fait, en servant exclusivement ou

majoritairement les agents exclus du système financier, elles encourent plus de risques que les banques commerciales traditionnelles.

Enfin, les banques spécialisées en microfinance offrent un retour sur investissement plus élevé que les autres IMF, et sont parfois accusées d'exploiter les agents les plus pauvres.

3. Les objectifs de la microfinance

La microfinance, cet instrument qui est destiné essentiellement aux pauvres pour les aider à faire face à leurs problèmes, envisage la réalisation d'un ensemble d'objectifs qui contribueront au développement économique et social.

D'abord, la microfinance vise à lutter contre le chômage en octroyant des microcrédits à toute personne qui a décidé d'entreprendre et de créer son propre emploi, permettant non seulement de générer des revenus mais aussi de créer des postes d'emploi à d'autres personnes réduisant ainsi le chômage.

Ainsi, la microfinance permet aux pauvres qui ne manquent pas de volonté et d'aptitude de créer leurs activités indépendantes en leur prêtant une petite somme d'argent, en les accompagnants dans leur démarche d'entrepreneurs et en faisant confiance en leur solvabilité et leur énergie.

La microfinance permet la réintégration des exclus du système bancaire classique. En Algérie une étude sur l'impact de la micro finance sur le niveau de vie des ménages en prenant en compte une partie qui comporte trois questions sur l'inclusion financière révèle un impact positif sur le taux de bancarisation, le taux d'épargne et implicitement sur l'indicateur d'inclusion financière (Hadeffi et Bensaid, 2019).

La microfinance joue également un rôle important dans la lutte contre la pauvreté. Dans la plupart des pays, les pauvres n'ont pratiquement pas accès aux services financiers formels. Un prêt de faible montant peut aider à briser le cycle de la pauvreté si ce montant est investi au sein d'une activité économique générant une augmentation de revenu. De la même façon, la possibilité de placer ses économies en lieu sûr permet aux pauvres de se prémunir à l'endroit des crises imprévues, telles qu'une maladie ou une mauvaise récolte, qui pourraient facilement les faire basculer dans la misère. Les enquêtes effectuées auprès de clients de la microfinance ont montré des impacts positifs (Sananikone, 2002).

La microfinance est largement reconnue pour son rôle dans le renforcement de l'autonomie des femmes. Elle contribue à l'insertion des femmes dans la vie active et l'économie marchande en leur donnant la possibilité d'emprunter, d'épargner et de gagner un revenu, d'accroître la valeur de leurs actifs et de prendre en connaissance de cause les décisions qui affectent leur vie.

Les études effectuées indiquent que cette émancipation prend différents aspects : Les clients de la microfinance sont, dans leur immense majorité, des femmes. La microfinance est largement reconnue pour son rôle dans le renforcement de

l'autonomie des femmes. En effet, elle leur permet d'augmenter leur contribution aux revenus du ménage.

En Algérie, l'étude réalisée par (Smahi, Maliki et Arif, 2011) sur la population de Tlemcen a permis de constater que l'accès au service financier du microcrédit couvre une population assez importante, notamment la participation de la femme dans la création des petites activités génératrices de revenus.

Par ailleurs, chez les ménages bénéficiant de services de microcrédit, l'on constate généralement que les enfants fréquentent davantage l'école et qu'ils disposent de matériel scolaire. Grâce à leur participation à des programmes de crédit et d'épargne, de nombreuses familles peuvent désormais scolariser plusieurs enfants en même temps, et le taux d'abandon scolaire a baissé dans les dernières années du cycle primaire (Banque Européenne d'Investissement, 2008).

4. Le paysage de la microfinance en Algérie

Les institutions de microfinance¹ sont particulièrement importantes en raison de leur proximité avec les emprunteurs, ce qui en fait un outil utile pour la création et développement d'entreprises, en particulier dans les groupes les plus vulnérables, tels que les jeunes et les femmes (OCDE, 2014). En Algérie, les institutions de microfinance sont des institutions étatiques, les pouvoirs publics accordent leur appui sous diverses formes (Kadi, 2013) : au plan financier, fiscal, foncier.

Ces organismes ont connu un progrès, en particulier du point de vue de la diffusion à l'ensemble du territoire algérien, on compte désormais un bureau dans chaque wilaya pour chacun des trois principaux acteurs du secteur (OCDE, 2014).

4.1. L'Agence Nationale pour le Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ)

Créée en 1996, l'ANSEJ est une institution publique chargée de l'encouragement, du soutien et de l'accompagnement des jeunes chômeurs âgés de 18 à 35 ans porteurs de projets de création d'entreprise. La mise en place de l'ANSEJ est venue comme alternative aux deux dispositifs qui ont connu un échec et qui sont le dispositif d'insertion professionnelle (DIP) créé en 1990 et le programme d'emploi de jeunes (PEJ) mis en application en 1988. Cet organisme avait pour but d'aider à la création d'entreprises rentables créatrices d'emplois. Les ressources de l'ANSEJ se composent des dotations du budget de l'État, le produit des taxes spécifiques instituées par les lois de finances, une partie de solde du compte d'affectation spéciale n° 302.049 intitulé Fonds National pour la Promotion de l'Emploi, le produit des remboursements de prêts non rémunérés consentis aux jeunes promoteurs et enfin toutes les autres ressources ou contributions.

¹ Les institutions de microfinance en Algérie sont des institutions étatiques, alors que dans les autres pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, les activités de microfinance sont gérées par des ONG ou des institutions financières indépendantes.

Quant aux emplois, il s'agit du financement des actions de soutien à l'emploi des jeunes, l'octroi de prêts rémunérés consentis aux jeunes promoteurs en vue de compléter le niveau de fonds propres pour qu'il soit éligible au prêt bancaire, les garanties à délivrer aux banques et aux établissements financiers et enfin les frais de gestion liés à la mise en œuvre des programmes et actions susvisés, notamment ceux liés au fonctionnement de l'organisme national.

Le dispositif de l'ANSEJ peut concerner deux types d'investissement : celui de la création ou de l'extension de projets. Pour le financement mixte dont la prise en charge se fait conjointement par l'initiateur du projet et par l'ANSEJ, cette aide prend la forme d'un crédit sans intérêt complétant l'apport financier personnel de l'investisseur.

Le montage financier dans la formule de financement mixte est constitué de :

- L'apport personnel des jeunes promoteurs qui varie selon le niveau de l'investissement ;
- Le crédit sans intérêt de l'ANSEJ, qui varie selon le niveau de l'investissement.

Tableau N°1. Montage financier sous la formule du financement mixte

Niveau 1		
Montant de	Crédit sans intérêt (ANSEJ)	Apport
Jusqu'à 2 000000 DA	25 %	75 %
Niveau 2		
Montant de	Crédit sans intérêt (ANSEJ)	Apport
De 2 000001 DA à 10 000000 DA	20%	80%

Source : Document ANSEJ.

Quant au financement triangulaire qui implique conjointement l'ANSEJ, la banque, le promoteur : les aides prennent la forme de :

- L'octroi d'un prêt non rémunéré (Crédit sans intérêt) calculé en fonction du projet d'investissement ;
- Bonification des taux d'intérêt, c'est-à-dire, que l'ANSEJ prend en charge une partie des intérêts des crédits accordés par la banque. Le niveau de la bonification des taux d'intérêt varie selon la nature et la localisation de l'activité (zone spécifique ou non).
- la franchise TVA ;
- un taux déduit de 5% sur les droits de douane pour les biens d'équipements importés entrant directement dans la réalisation de l'investissement ; l'exemption du droit de mutation à titre onéreux au taux de 4% pour les acquisitions immobilières ;
- l'exonération de la taxe foncière pour une durée de 03 ans à compter la date d'achèvement de la construction ;
- l'exonération de la TAP, IBS, VF et l'IRG pendant trois ans ;

- l'application d'un taux réduit de cotisation patronale de 7% au titre des rémunérations versées aux salariés de la micro entreprise (Boukhari, 2009).

Tableau N°2. Montage financier sous la formule du financement triangulaire

Niveau 1					
Montant de l'investissement	Crédit sans intérêt (ANSEJ)	Apport personnel		Crédit bancaire	
Jusqu'à 2 000000 DA	25 %	Autres zones	Zones spécifiques	Zones spécifiques	Autres zones
		5 %	5 %	70 %	70 %
Niveau 2					
Montant de l'investissement	Crédit sans intérêt (ANSEJ)	Apport personnel		Crédit bancaire	
De 2.000.001 DA à 10 000000 DA	20 %	Autres zones	Zones spécifiques	Zones spécifiques	Autres zones
		10 %	8 %	70 %	72 %

Source : Document ANSEJ.

Entre 1996 et 2012, l'ANSEJ a financé 223437 projets pour 564721 emplois créés bien en dessous du nombre d'emplois prévu pour ces projets financés (OCDE, 2014a). Et depuis sa mise en œuvre à fin Décembre 2016, le dispositif ANSEJ a permis d'accompagner 367980 entrepreneurs ayant permis la création de 878264 postes d'emploi, comme l'indique le tableau suivant :

Tableau N°3. Les projets financés dans le cadre de l'ANSEJ par secteur d'activité (cumul au 31/12/2016)

Secteur d'activité	Nb de projets financés	%	Emplois créés	Montant d'investissement en Millions de DA
Services	105754	28,7	245959	338511,31
Transport marchandise	56530	15,4	96237	145557,15
Agriculture	53488	14,5	126478	193249,46
Artisanat	42621	11,6	125520	109526,1
BTPH	32284	8,8	94457	127727,7
Industrie	24547	6,7	71442	111185,15
Transport voyageurs	18985	5,2	43679	46624,69
Transport frigorifique	13385	3,6	24132	33760,56
Professions libérales	9456	2,6	21330	22214,71
Maintenance	9359	2,5	21474	23650,77
Pêche	1127	0,3	5536	7467,97
Hydraulique	544	0,1	2020	3190,80
Total	367980	100	878264	1 156666,45

Source : Ministère de l'Industrie et des Mines, Bulletin d'information statistique N°30, Edition Mai 2017.

Selon le tableau ci-dessus, le secteur des services est le secteur le plus attractif pour les porteurs de projets accompagnés par l'ANSEJ depuis le lancement de ce dispositif (avec 105 754 projets) suivi du secteur de transport des marchandises avec 56530 projets, puis le secteur de l'agriculture avec 53488 projets financés.

Les wilayas dominantes en termes de nombre de projets financés par l'ANSEJ sont : Béjaïa, Tlemcen, Oran, Tipaza, et Tizi-Ouzou.

4.2. La Caisse Nationale d'Allocation Chômage (CNAC)

La Caisse nationale d'assurance-chômage(CNAC) propose également des microcrédits pour les chômeurs, mais seulement avec l'implication des banques d'État dans les prêts. Le dispositif CNAC est créé²en 2003 dans le but de soutenir la création d'activités pour les chômeurs promoteurs âgés de 35 ans et plus. Les jeunes chômeurs ayant obtenu l'accord favorable de la part du Comité de Sélection et de Validation (CSV) de la CNAC et de la banque partenaire sollicitée pour le financement du projet concerné peuvent prétendre à un prêt non rémunéré.

L'unique mode de financement proposé par la CNAC est de type triangulaire. Il recouvre en grande partie l'acquisition du matériel et équipement et matériel neuf.

- Le seuil maximum des investissements est fixé à dix (10) millions de dinars.
- La contribution du promoteur :

Le seuil minimum de fonds propres (apport personnel) dépend du montant de l'investissement. Il est fixé selon les niveaux suivants :

- **Niveau 1** : 5%du montant global de l'investissement lorsque celui-ci est égal ou inférieur à cinq (5) millions de dinars ;
- **Niveau 2** : 10%du montant global de l'investissement lorsque celui-ci est supérieur à cinq (5) millions de dinars et inférieur ou égal à dix (10) millions de dinars.

Le seuil minimum du niveau 2 est fixé à 8% lorsque les investissements sont réalisés en zones spécifiques et dans les wilayas du sud et des hauts plateaux. Les fonds propres sont apportés en numéraire ou en nature.

Quant au montant du crédit bancaire, il ne doit pas dépasser 70% du coût global de l'investissement et 72% dans les zones spécifiques. Ces prêts sont éligibles à une bonification des taux d'intérêts sur les crédits d'investissements avec 75% dans les secteurs de la pêche, de l'agriculture et de l'hydraulique (90% dans les zones spécifiques) et 70% dans les autres secteurs d'activités (75 % dans les zones spécifiques). Pour la garantie des crédits, le promoteur est tenu d'adhérer au fonds de garantie contre le risque qui est domicilié auprès de la CNAC. Ce fonds a pour objet de garantir les crédits consentis par les banques et

² Créé par décret présidentiel n° 03-514 du 30/12/2003.

établissements financiers aux promoteurs. Elle a signé des conventions avec 5 banques publiques.

Le tableau suivant montre la contribution du dispositif CNAC au financement de la création et développement des micro-entreprises en Algérie.

Tableau 4 : Les projets financés dans le cadre du dispositif CNAC par secteur d'activité (cumul au 31/12/2016)

Secteur d'activité	Nb de projets financés	%	Impact emplois	Montant du financement en Millions de DA
Transport de	45844	33,05	69662	118366,73
Services	30111	21,71	63430	106551,9
Agriculture	17513	12,63	42322	68610,87
Transport de	12191	8,79	18483	28844,08
Artisanat	11886	8,57	31222	37029,45
Industrie	10740	7,74	31317	47963,17
BTP	8080	5,82	25992	32164,07
Professions libérales	831	0,6	1813	2970,57
Maintenance	795	0,57	1910	2249,56
Pêche	404	0,29	1462	2784,59
Hydraulique	321	0,23	1108	2261,61
Total	138716	100	288721	449796,6

Source : Ministère de l'Industrie et des Mines, Bulletin d'information statistique N°30, Edition Mai 2017.

D'après le tableau ci-dessus, l'activité Transport de marchandises, est la plus attractive pour les porteurs de projets accompagnés par la CNAC depuis le lancement de ce dispositif (avec 45844 projets) suivi du secteur des services avec 30111 projets, puis le secteur de l'agriculture avec 17513 projets financés.

4.3. L'Agence Nationale de Gestion du Microcrédit (ANGEM)

Le microcrédit a été introduit par l'État à la fin des années 90 parallèlement à d'autres actions socio-économiques d'accompagnement de l'économie en transition. Mis en œuvre à l'origine par l'Agence de Développement Social (ADS), il était considéré comme un outil de traitement social de la pauvreté et de soutien aux petites activités économiques (auto-emploi, travail à domicile, activités artisanales et de services, ...). Ce volet crédit ayant connu quelques difficultés dans sa phase de démarrage dans le cadre du dispositif ADS, des modifications dans les méthodes d'intervention ont été opérées avec un transfert du portefeuille de l'ADS vers l'ANGEM.

L'ANGEM est créée par décret exécutif n° 04-14 du 22 janvier 2004. Il est l'un des instruments de réalisation de la politique de l'État en matière de lutte contre le chômage. Afin de soutenir l'action sociale de ce dispositif, l'État a créé, par décrets exécutifs n° 04-16 et n° 05-02 respectivement du 22/01/2004 et du 03/01/2005, le fonds de garantie mutuel des micros crédits chargé de garantir à hauteur de 85% les crédits accordés par les banques aux promoteurs initiant des projets dont le coût varie entre 100 000 DA et 400 000 DA.

Trois types de financements existent au sein de l'ANGEM : le premier type fait intervenir seulement l'ANGEM et le promoteur (l'ANGEM intervient par le prêt non rémunéré PNR), le second fait intervenir la banque et le promoteur, quant au troisième il fait intervenir l'ANGEM, le promoteur et la banque. Les montants de crédit sont très variables et parfois à la limite de la microfinance : les prêts de l'ANGEM démarrent à moins de 30 000 DA jusqu'à 400 000 DA.

Ce dispositif offre trois formules de financement : le financement pour achat de matière première avec un prêt non rémunéré PNR (Angem-Promoteur), le financement mixte (Banque-Promoteur) et le financement triangulaire (Angem-Promoteur-Banque) :

Tableau N°5. Les trois formules de financement de l'ANGEM

Taille du projet	Profil du promoteur	Apport personnel	Crédit bancaire	P.N. R	Taux d'intérêt (*)
Inférieur à 100000 DA	Tout profil	0 %	-	100 %	Sans intérêt
Ne dépasse pas 250 000 DA	Tout profil	0 %	-	100 %	Sans intérêt
Ne dépasse pas 1 000 000 DA	Tout profil	1%	70 %	29 %	Bonifié à 100 %

Source : www.angem.dz.org

L'Agence est représentée par un réseau de 49 Coordinations de Wilayas appuyées par des cellules d'accompagnement mises en place pour accueillir, informer et aider les candidats au micro crédit à concrétiser leur projet.

Tableau N°6. Les crédits octroyés dans le cadre du dispositif ANGEM par type de financement (Statistiques cumulées au 30/09/2019)

Type de financement	Nombre de crédits	Part par programme	Nombre d'emplois créés
Financement achat de matières premières	804 609	90,41 %	1 189 014
Financement triangulaire « ANGEM-Banque-Promoteur »	85 319	9,59 %	129 199
Total	889 928	100 %	1 318 213

Source : www.angem.dz.org (2019).

Tableau N°7. Les crédits octroyés dans le cadre du dispositif ANGEM par genre (Statistiques cumulées au 30/09/2019)

Genre	Nombre de crédits	Part en %
Femmes	564 059	63,38 %
Hommes	325 869	36,62 %
Total	889 928	100 %

Source : www.angem.dz.org (2019).

Tableau N°8. Les crédits octroyés dans le cadre du dispositif ANGEM par secteur d'activité (cumul au 30/09/2019)

Secteur d'activité	Nb de prêts octroyés	Part en %
Agriculture	122 130	13,72%
TPI	350 797	39,42%
BTP	76 905	8,64%
Services	178 598	20,06%
Artisanat	156 583	17,60%
Commerce	4 069	0,46%
Pêche	846	0,10%
Total	889 928	100 %

Source : www.angem.dz.org (2019).

Par secteur d'activité, les TPI (très petites industries), les services, l'artisanat et l'agriculture sont les secteurs ayant bénéficié de la majorité des prêts octroyés avec 91% du total. Les institutions de microfinance en Algérie ne jouent pas pleinement le rôle de faciliter l'accès au financement pour la création et développement des entreprises de petite taille. Toutes ces entités sont fortement subventionnées et fonctionnent en partie en coopération avec les banques publiques, laissant ainsi peu de place aux fournisseurs de micro financement classiques ou les banques privées. Ces programmes de prêts et de formation ont nettement augmenté depuis 2011, mais un certain nombre de problèmes sont apparus (Rapport FMI n°14-161 de juin 2014): leur croissance rapide a mis en lumière certaines tensions au niveau de la gestion. En outre, les taux d'intérêt fortement subventionnés et l'apport personnel limité des bénéficiaires ont suscité des doutes quant à la qualité du portefeuille d'activités de ces organismes. Ces activités ne comportent pas a priori de risque de passif éventuel de la part des bénéficiaires – l'État ne verse explicitement que la subvention –, mais il est important que les autorités surveillent ce type de prêts, qui pourraient être plus risqués que d'autres formes de prêts.

Les organismes responsables des différents dispositifs n'évaluent pas les projets qui leur sont présentés avec l'intérêt qui leur est dû. En général, ils ne procèdent pas à des études technico-économiques sérieuses et se contentent d'assurer l'opération de routine de l'identification du demandeur et de son projet. L'appréciation de la rentabilité de l'investissement, qui doit être l'élément essentiel du dossier dans la mesure où c'est elle qui est censée motiver la décision de l'accord d'un crédit, est réduite à sa plus simple expression. Une présentation de l'activité projetée par le candidat promoteur suffit pour obtenir une attestation d'éligibilité au crédit. L'étude du dossier par l'agence se résume ainsi à une simple vérification des pièces d'état civil, ce qui réduit la délivrance de l'attestation de conformité à une formalité. Ce manquement grave entache également les autres dispositifs, en particulier, celui de l'ANGEM. Il n'est pas étonnant dans ces conditions que les banques rejettent la majorité des projets qui leur sont présentés pour financement.

Or, les contraintes financières constituent l'un des obstacles à la création et à la croissance de la micro et petite entreprise dans le contexte algérien. Actuellement, il est reconnu que le secteur de la microfinance, mis à part les avantages liés à sa proximité et à sa décentralisation (Smahi, 2010), est un potentiel considérable pour la création et développement d'entreprises, en particulier dans les groupes les plus vulnérables, tels que les jeunes et les femmes (OCDE, 2014).

En Algérie, les institutions de microfinance sont des institutions étatiques, les pouvoirs publics accordent leur appui sous diverses formes (Kadi, 2013) : au plan financier, fiscal, foncier. Ces organismes ont connu un progrès, en particulier du point de vue de la diffusion à l'ensemble du territoire algérien, on compte désormais un bureau dans chaque wilaya pour chacun des trois principaux acteurs du secteur (OCDE, 2014).

4.4. L'association TOUIZA

L'association TOUIZA a été créée en 1989 en s'inspirant d'une pratique ancestrale d'entraide et de solidarité qui consiste à mettre en commun les efforts des membres d'une même communauté pour des travaux d'intérêt général. L'ambition de la Touiza est de valoriser cette tradition pour l'adapter à notre temps, en imaginant de nouvelles formes d'expression des élans de solidarité au regard des besoins actuels, et notamment en direction des catégories sociales démunies (Bouddedja, 2007).

Elle est organisée en trois pôles d'activités : Touiza Animation Jeunesse, Touiza Développement et Touiza formation et étude. Le mouvement compte aussi depuis 1995 Touiza Solidarité (France) et depuis 1996 Touiza Solidaridad (Espagne). Touiza a développé 26 partenariats avec des organismes publics et privés étrangers et travaille avec les pouvoirs publics (CGAP, 2006).

Touiza-développement est une structure de l'association Touiza chargée de promouvoir des actions de solidarité adaptées aux réalités et aux attentes caractérisant le contexte économique et social actuel. Dans cette perspective, la solidarité trouve à s'exprimer notamment dans l'aide à la création d'emplois, au profit de jeunes et des femmes en particulier, à la faveur de projets cherchant à la fois la mobilisation des potentialités locales, le développement du sens de la responsabilité et la création de richesses par l'éclosion d'activités multiples de production de biens ou services. Dans le domaine de l'insertion par l'économie, Touiza développe des microprojets en faveur de personnes qui possèdent un potentiel professionnel tout en étant dépourvues de moyens financiers. Un programme se propose de permettre à des jeunes et des femmes défavorisés de démarrer un métier et d'aller vers une micro activité voire une micro-entreprise dans les domaines de production ou de services.

La Touiza part du constat que les moyens financiers ne sont pas le seul handicap qui entrave le lancement de l'activité. La formation, l'orientation, l'accompagnement, le conseil et le suivi constituent des étapes incontournables à franchir qui sont à même d'assurer la survie et la pérennité des activités créées.

C'est pourquoi la Touiza a tracé un objectif prioritaire qui est la formation de son personnel appelé à gérer ces projets et assumer les tâches de formation, d'accompagnement, de conseil et du suivi des entrepreneurs bénéficiaires de ses activités.

Le public cible est constitué d'individus motivés, possédant un savoir-faire et des compétences, qui néanmoins ne suffisent pas à concrétiser leurs souhaits.

5. Les contraintes de la microfinance en Algérie

L'expérience du microcrédit en Algérie fait apparaître des obstacles à son développement :

Selon (Fournier, 2003), les dispositifs de microcrédit existants sont peu accessibles et obéissent à une logique de distribution, sans accompagnement. En effet, les dispositifs existants apparaissent, selon l'expérience acquise, peu accessibles en raison souvent d'importants délais de traitement des dossiers (procédures lourdes, longues, privilèges accordés à quelques-uns) et d'un manque d'intérêt du banquier.

De plus, ces dispositifs ne sont pas adaptés et ne pas donnent de place à une préparation des populations bénéficiaires à gérer leur microcrédit (faible niveau d'information initiale, pas d'accompagnement après l'obtention). Cela ne fait que renforcer une perception des bénéficiaires par rapport à l'argent de l'État qui leur est dû sans obligation de remboursement

Suite à l'inexistence d'une législation spécifique : La loi sur la monnaie et le crédit ne permet pas d'établir des Institutions de Microfinance spécialisées dans la gestion du microcrédit et de manière plus générale, des services financiers aux populations non bancarisées.

L'Algérie paraît isolée dans la sous-région par rapport aux évolutions du microcrédit et de la microfinance dans les pays voisins. L'acquisition d'une connaissance des expériences des pays voisins en matière de microfinance est un obstacle à lever. En effet, le secteur de la microfinance en Algérie est parmi les plus faibles de toute la région MENA, avec moins de 1 % du crédit bancaire, en comparaison avec plus de 5 % en Europe de l'Est et en Asie centrale ainsi qu'en Asie du Sud-est (OCDE, 2014).

La loi sur la monnaie et le crédit ne permet pas à d'autres opérateurs que les banques et établissements financiers de consentir des crédits. Fournier (2003) soutient que la capacité des banques à réaliser une grande masse de microcrédit relève de l'impossibilité et le système actuel a montré très vite ses limites en raison de la faible capacité de traitement des dossiers de microcrédit et de la lenteur des procédures.

De l'avis des banques, le fonds de garantie est considéré comme trop rigide dans ses procédures. Il comporte une modalité inadaptée, celle du paiement par les bénéficiaires d'une prime de risque annuelle de 1 % qui n'est pas réalisée par ces bénéficiaires après l'obtention du microcrédit, ce qui devrait entraîner la perte de la garantie du fonds pour les banques.

Il n'y a pas eu de recherche de formes non conventionnelles de garanties pouvant être fournies par les bénéficiaires et impliquant leur prise de responsabilité dans le microcrédit.

La stratégie du microcrédit s'inscrit dans une logique de service public et seuls les dispositifs microcrédit, le réalisent avec le concours des banques. Dans ce contexte, il n'est pas surprenant que les bénéficiaires ne remboursent pas, car leur perception repose sur le sentiment que cet argent de l'État leur est dû.

6. Conclusion

L'Algérie a encouragé les populations affectées à se prendre en charge à travers l'octroi d'aides à la création de petites activités. Cela est possible par la mise en place des différents dispositifs de microcrédit tels que : ANSEJ, ANGEM, CNAC, qui ont contribué à la création d'activités productives, ainsi que, la réduction du chômage.

Les dispositifs varient en termes de montant de crédit, de population cible et d'objectif social visé par l'État, mais fonctionnent tous selon le même type d'organisation. Ils comportent un accompagnement de l'emprunteur, un prêt à taux bonifié et des exonérations fiscales, notamment en faveur du créateur d'entreprise.

Cependant, le secteur de la microfinance en Algérie est parmi les plus faibles de toute la région MENA, avec moins de 1 % du crédit bancaire, en comparaison avec plus de 5 % en Europe de l'Est et en Asie centrale ainsi qu'en Asie du Sud-est (OCDE, 2014).

En Algérie, les institutions de microfinance sont surtout des institutions publiques fournissant une gamme limitée de produits de microfinance, ciblant généralement les femmes et les jeunes, tandis que la participation directe des banques commerciales est encore très limitée.

Le secteur a connu quelques progrès, en particulier du point de vue de sa diffusion à l'ensemble du territoire algérien – on compte désormais un bureau dans chaque wilaya pour chacun des trois principaux acteurs du secteur. L'une d'elles, l'ANSEJ, l'institution la plus importante de microfinance. L'ANGEM, un autre organisme gouvernemental spécialisé, a proposé des microcrédits à près d'un demi-million de clients, 60 % d'entre eux étant des femmes. La Caisse nationale d'assurance-chômage (CNAC) propose également des microcrédits pour les chômeurs, mais seulement avec l'implication des banques d'État dans les prêts. Par conséquent, les infrastructures de microfinance décrits restent financées par l'État, et ceci sans aucun cadre juridique et réglementaire spécifique, ce qui empêche le secteur de s'étendre, mais aussi d'élargir la gamme de produits qui pourrait être offerte.

De l'avis de Fournier (2003), il y a lieu de s'imprégner des expériences des autres pays en matière d'institutions de microfinance pour comprendre, analyser et capitaliser les enseignements. La connaissance acquise auprès des autres peut être

valorisée par les acteurs du secteur privé algérien en soutenant leur réflexion puis la définition d'une stratégie de l'action.

7. Références :

- 1) ARRASSEN, W. (2013). **"La microfinance : quelles leçons tirées des expériences des pays en développement ?"**, Thèse de Doctorat en sciences économiques, Université Paris – Dauphine.
- 2) Banque Européenne d'Investissement, (2008). **"La microfinance : l'accès aux services financiers, un facteur fondamental pour la protection et l'autonomisation des pauvres"**.
- 3) BÉDÉCARRATS, F. (2012). **La microfinance entre utilité sociale et performances financières : Le rôle des normes dans la gouvernance d'un secteur mondialisé**, Thèse de Doctorat en sciences politiques, Université Panthéon-Sorbonne.
- 4) BOUDEDJA, K. (2007). **"Microfinance et ONG : bilan et analyse diagnostic du fonctionnement du dispositif de microcrédit à l'ONG algérienne Touiza en vue de la création d'une institution de microfinance"**, Montpellier : CIHEAM-IAMM, p189.
- 5) BOUKHARI, M. (2009). **"Rôle de l'Etat vis-à-vis des TPE/PME dans un pays nouvellement adhérent à l'économie de marché : cas de l'Algérie"**, Papier de recherche, In Actes : « La vulnérabilité des TPE et des PME dans un environnement mondialisé », 11^{es} Journées scientifiques du Réseau Entrepreneuriat, 27- 29 mai 2009, INRPME, Trois-Rivières, Canada.
- 6) BOUZAR, C. (2014). **"Les PME/PME en Algérie : contraintes, soutien étatique et impact sur l'emploi"**, Papier de recherche, In Actes du 10^{ème} forum international et 8^e école doctorale de l'association tunisienne des économistes, Hammamet 5-6-7, Tunisie.
- 7) BOYÉ, S., HAJDENBERG, J., POURSAT, C. (2006), **"Le guide de la microfinance : microcrédit et épargne pour le développement"**, Ed. Eyrolles, France.
- 8) Bureau international du Travail (BIT), (2015). **"La Microfinance pour le Travail décent"**, Genève.
- 9) DAMBRICOURT, C. (2012), **"Le rôle renouvelé des Institutions de Microfinance dans le développement économique des pays en développement : la Microfinance, un outil informationnel au service des initiatives d'investissement"**, Thèse de Doctorat en sciences économiques, AIX-MARSEILLE Université.
- 10) FOURNIER, Y. (2003). **"Algérie : passer du Microcrédit à la microfinance pérenne, Institut de Recherches et d'Applications de Méthodes de développement"**, ADA, Dialogue, 32, juin, pp. 46-59.
- 11) HADEFI, A., BENSALID, M. (2019). **"Microcrédit et inclusion financière en Algérie : une étude d'impact"**, In Arsad Journal For Economic and Management Studies, Vol. 2, Iss. 1, June 2019, pp.401-417.
- 12) HAMED, Y. (2004), **"Microcrédit et financement de la micro entreprise au Maghreb"**, Thèse de Doctorat en Sciences économiques, Université de Paris XII.
- 13) KADI, M. (2013). **"Relation Entre PME et Emploi en Algérie : Quelle Réalité ?"**. In Actes de Colloque International : Evaluation des effets des programmes d'investissements publics 2001-2014 et leurs retombées sur l'emploi, l'investissement et la croissance économique", Université Sétif 1.
- 14) KAMAHA, M. (2018). **"La Portée Sociale Des Institutions De Microfinance Extra-Bancaires En France"**, In Finance Contrôle Stratégie [En ligne].

- 15) MAYOUKOU, C., KERTOUS, M. et Ayoub H. (2013). "Essai sur le Microcrédit et Entrepreneuriat : cas de l'Algérie et du Liban", ConferencePaper.
- 16) OCDE. (2014), "Politiques en faveur des PME Afrique du Nord et Moyen Orient 2014 : évaluation sur la base du Small Business Act pour l'Europe", In Editions OCDE. <http://dx.doi.org/10.1787/9789264169159-fr>.
- 17) OLOSUTEAN MARTIN, A. (2011). "Innovation et coopération des petites et moyennes entreprises : une analyse des populations d'entreprises innovantes", Thèse de Doctorat en Sciences économiques, Université d'Orléans.
- 18) SANANIKONE, O. (2002). "La microfinance et les objectifs de développement pour le millénaire", CGAP.
- 19) SEKIOU, A., BOUHALA, A, et BOUZIDI, N. (2017). "Entrepreneuriat En Algérie : Réalité et Perspective, Cas de Tlemcen", In JFBE, pp.289-309.
- 20) SMAHI, A. (2010). "Microfinance et Pauvreté : quantification de la Relation sur la population de Tlemcen", Thèse de doctorat en Sciences économiques, Université Abou BekrBelkaïd de Tlemcen.
- 21) SMAHI, A., MALIKI, S et ARIF S-E. (2011). "Microfinance et pauvreté subjective en Algérie : Essai d'analyse", La Revue des Sciences de Gestion, Direction et Gestion n° 255-256, finance.
- 22) WOLDIE, A., LEIGHTON, P, and ADESUA A. (2008). "Factors influencing small and medium enterprises (SMEs): an exploratory study of owner/manager and firm characteristics", In Banks and Bank Systems, Vol. 3(3) .